



# Histo-Généalogie



## Épigraphes (Suite 6)

A partir des épigraphes du château nous avons pu aborder quelques aspects de la vie des seigneurs de Mosset et en particulier du dernier Marquis d'Aguilar décédé en 1792. Avant de poursuivre, il faut revenir sur 2 sujets.

### 1 – Épigraphie.

La traduction, sur laquelle nous avons quelques hésitations, nous a été donnée par René Mestres. Il précise : « Dans la phrase gravée les verbes catalans "FER" et "ACABAR" sont conjugués au "perfect" correspondant au passé simple du français, devenant ainsi : "Do Galceran..... **féu i acaba** la.....1563". Soit en français : "Don Galcèran. **fit et acheva** (ou termina) la.....1563".

En lettres majuscules et sans les accents toniques sur le e de féu et le a de acaba, cela donne bien **FEU I ACABA**, le U étant noté V.

Remarques :

1) Le et français est noté :

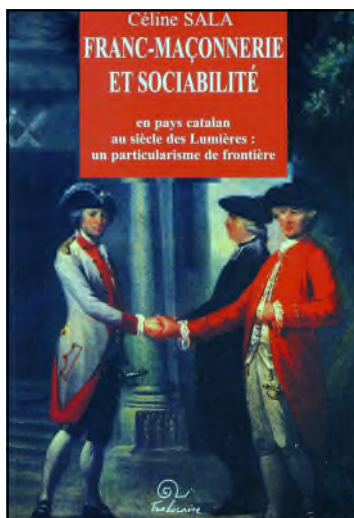
- Y dans "CRUYLLAS Y DE SANTA PAU" (comme en espagnol)
- I dans "FEU I ACABA" (comme en catalan).

2) Le mot **OBRO** n'existe (actuellement) ni en catalan ni en espagnol. »

**DO GALCERAN  
DE CRUYLLAS  
Y DE SANTA PAU  
FEV I ACABA  
LA PNT OBRO  
1563**



**DON GALCERAN  
DE CROUILLES  
ET DE SANTA PAU  
FIT ET ACHEVA  
LA PRESENTE OEUVRE  
1563**



### 2 - Le marquis Pierre d'Aguilar, franc-maçon.

Nous écrivons : « Jusqu'en 1787 on ne sait rien de la vie sociale du marquis d'Aguilar à Perpignan. On ne sait pas s'il fut touché et influencé par les rayons du siècle des lumières. »

Or le récent livre de Céline Sala, *Franc-maçonnerie et Sociabilité*, nous apprend que le Marquis d'Aguilar était membre de la loge *La Sociabilité* de Perpignan. Franc-maçon, il se distingue comme directeur bénévole de l'hôpital de la Miséricorde. Celui qui se battait contre la communauté de Mosset était aussi le champion de la bienfaisance à Perpignan. Tel Janus celui de Mosset n'était pas celui de Perpignan.

Ces compléments étant précisés, nous allons maintenant poursuivre en nous intéressant au château à partir de la Révolution.

## L'invasion Espagnole<sup>1</sup>

A la suite de l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793, l'Espagne déclare la guerre à la France. L'armée espagnole envahit le Vallespir, descend vers la plaine et remonte la vallée de la Têt. Vinça, Eus, Prades et Molitg tombent. Mosset est occupé le 17 août 1793. Les frères Barrera de Prades qui accompagnaient les envahisseurs. « *poussent au pillage des maisons des patriotes et Blaise Barrera donne les premiers coups pour abattre l'arbre de la liberté planté sur la place du village*<sup>2</sup>. »

Les habitants avaient fui dans les cortals. Mosset est pris sans combat. Le commandant de la garnison avait hissé le drapeau blanc et ouvert les portes. « *Une quarantaine d'Espagnols furent tués par l'explosion d'un magasin à poudre lors du pillage du bourg. Les Français eurent 15 tués<sup>3</sup> et 137 prisonniers, dont Escanyé, ancien député.* »

La riposte s'organise à partir de Montfort et de Sournia. Craignant d'être pris dans une souricière les Espagnols déguerpièrent. L'occupation n'aura duré qu'un mois. Les Mossétans reviennent au village et dévalisent le château qui a déjà beaucoup souffert des Espagnols. Non seulement les meubles disparaissent mais aussi les encadrements de portes et de fenêtres qui ornent aujourd'hui les maisons probablement construites entre la mort de d'Aguilar en 1792 et la vente du château en 1794.

## Vente du château<sup>4</sup>

Pourquoi cette vente ?

A la suite de la Constitution civile du clergé faisant entrer les prêtres séculiers dans un régime de service public, leurs anciens revenus fonciers devenaient injustifiés. Par décret des 19 et 21 décembre 1789 leurs biens sont nationalisés pour être ensuite revendus. A Mosset la vente la plus importante est celle du *Couvent des Augustins de Notre Dame de Corbiac*. Le prieur Sicard Queyrol en tenait un revenu de 1013 livres. Corbiac est vendu aux enchères à Joseph Prats (1742-1814) pour 26300 livres le 14/04/1791.

Louis Melchior d'Aguilar, 5<sup>e</sup> enfant de Pierre d'Aguilar, est, avant la Révolution, vicaire de Saint Jean de Perpignan. Il n'a pas juré fidélité à la Constitution Civile du Clergé mais a cessé toute activité sacerdotale. Le 16/09/1792, un mois après le décès de son père, par arrêté du District de Prades sollicité par 3 citoyens, il est forcé de quitter le territoire. Comme *prêtre émigré déporté*, ses biens sont placés sous séquestre et vendus. Seule une maison à Codalet y échappera.



Louis XVI

C'est ainsi que le château de Mosset - avec toutes ses granges et basses-cours, confrontant d'orient la porte de "*La font de les senyores*" - est vendu aux enchères à la bougie les 24 juillet 1795 et 8 août 1795 (6 thermidor et 21 thermidor an III) en un seul lot correspondant à la surface de l'enceinte actuelle y compris le *Plaçal* et *La Cavalleria*.

La vente est annoncée par affiche et par crieur public. Elle a lieu en une séance d'enchères suivie d'une séance d'adjudication et sous l'autorité d'**Isidore Lavila**<sup>5</sup> et d'**Isidore Pompidor** (1771-1837) de Mosset.

Le château est adjugé à **60 000 livres** à **Joseph Terrals** (1766- >1833) associé à 21 autres personnes, après une ouverture à 2 720 livres, une offre à 10 000 par Barrière, un étranger, à 20 000 par Julien Corcinos, 30 000 par Porteil, 50 000 par Labau, un autre étranger.

Le bien avait été estimé en 1790 à 652 livres compte tenu du revenu annuel déclaré de 36 livres. Le prix d'achat est donc environ 100 fois supérieur. Même si les assignats ont conduit à une forte inflation le prix payé est exorbitant. Probablement les gens de Mosset espèrent être plus efficaces que le seigneur et en tirer un revenu bien supérieur..

A Mosset, qui a connu quelques dizaines de ventes de biens nationaux, ce groupement d'acquéreurs est unique. Trouver un consensus entre 22 *caps de cases* très individualistes pour une mise de fonds importante ne se fait pas sans réticences ni appréhensions. Au XIX<sup>e</sup> siècle un autre groupement de 86 propriétaires permettra l'exploitation du moulin à farine dit de *la Société*. Mais il est organisé dans un cadre juridique mieux défini et plus réfléchi. En 1794, dans une période troublée sans cadre administratif nouveau et dans la précipitation il est exceptionnel d'avoir obtenu l'engagement de 22 personnes. Isidore Lavila, maître des opérations a probablement facilité la chose. Et aussi il ne fallait pas laisser les biens à des étrangers.

Quoi qu'il en soit, sur les 22 copropriétaires déclarés ne figurent sur le plan cadastral de 1811 que 5 propriétaires de 1795. Même Joseph Terrats, le leader des enchères, n'y figure plus ! Soit ils ont pu se désister mais l'action était coûteuse ou bien ils ont revendu n'ayant agi que par pure spéculation..

Ces 5 acheteurs de 1795 qui ont donc investi à long terme sont Bazinet Thomas (1751-1816), Berjoan Joseph (1764-1818), Estève Joseph (1761-1837) menuisier et aubergiste, Fabre Joseph et Ruffiandis Jacques (1748-1832) officier de santé.

## Vente des meubles du château<sup>6</sup>

La vente des meubles du château ne fut pas très bénéfique. En effet avant de les vendre il fallait les récupérer.

"Nous Isidore Lavila<sup>5</sup>, commissaire du district de Prades, en exécution de l'arrête pris par le Conseil de District en date du 18 frimaire an II (8 décembre 1793), nous sommes présentés par devant le conseil Général de la commune de Mosset.

Le conseil a décidé de se rendre de suite aux maisons des particuliers de la commune pour y faire des visites domiciliées et pour retirer tous les effets appartenant à la République, ou laissés ou vendus par les Espagnols. »

La séance des enchères eut lieu le 23 octobre 1794 (02 brumaire an III). Les officiers municipaux Porteil, Cantier, Climens, le maire Prats, et Galiay le curé constitutionnel, organisent l'opération, Il n'y a que 18 lots : « *farinière, garde à manger en bois de pin sans couvert, garde robe, etc.* » qui ne rapportent que 593 livres. Ce montant est insignifiant comparé aux 7397 livres de la vente des meubles de Perpignan. Même si certains meubles volés ont échappé à la vente, cette constatation confirme bien que les seigneurs ne vivaient plus à Mosset.



Le lustre de l'église a échappé au pillage du château

cette commune se permet de bâtir un cortal en avancement du sien<sup>8</sup>, sur une place qui sert de champ de foire et en même temps d'aire à dépiquer le blé. Toutes ces opérations occasionnent les plus grandes inquiétudes aux habitants de Mosset. L'ex maire - Benjamin Cantier maire avant 1884 - a reçu à ce sujet toutes les plaintes possibles pour empêcher ce contrevenant mais ce magistrat ne prit aucune mesure pour arrêter les travaux. Il serait donc bon, M. le préfet, que vous preniez des mesures avec M. le maire actuel pour empêcher ces malveillantes opérations. Chaque année la commune perçoit 160 francs du champ de foire. »



Le maire Jacques **Ruffiandis** (1823-1891) interroge en 1888 le sous-préfet : « En 1842 une foire fut créée à Mosset et des copropriétaires du château permirent tacitement à la commune de se servir de la cour pour y établir le champ de foire, ce que la commune fait sans interruption depuis lors.

En 1880 ces propriétaires, las de payer la contribution d'une propriété dont la commune tirait le plus fort revenu, demandèrent à en être déchargés et à la mettre sur le compte de cette dernière, ce qui fut fait (je dois cependant faire remarquer qu'il n'a été fait aucun acte d'abandon en règle.) Le dit **Gource** en question a acquis les droits d'un de ses copropriétaires et c'est en vertu de cette acquisition qu'il prétend avoir le droit de bâtir.

La commune se servant de cette cour depuis 1843 peut-elle invoquer la prescription pour empêcher la construction de toute bâtisse ? Telle est, je crois, la question à éclaircir. »

L'analyse des archives cadastrales et fiscales par la préfecture révèle un grand désordre administratif mais confirme le caractère indivis des biens. Ce problème a mis à contribution toute l'administration départementale qui se trouve désarmée et finalement laisse faire.



### Gachet contre Gource<sup>7</sup>

Cette affaire nous permet de découvrir quelques aspects de la vie et de l'évolution du château au XIX<sup>e</sup> siècle.

Casimir Gaché (1840-1924) est l'arrière grand-père de Georges Paret, de Maurice Siré, de Maryse Fabre et des frères Rafecas. Son épouse est Anna Parès dite *La Blonde*, surnom qui est, en fait, le nom de son mulet !

Maurice Gource (1822-1893) est un voisin de Casimir, l'un habitait au 6 et l'autre au 17 *Carrer del Portal de França*. Il était bastier, c'est à dire bourrelier.

En 1887, Casimir se plaint de ce « que le nommé **Gource** empiète sur le terrain communal servant de champ de foire ». Il écrit au préfet : « J'ai l'honneur de vous informer que le nommé **Maurice Gource** de

Depuis 1843 *El Plaçal* est champ de foire.

## Ribot contre Manaud<sup>9</sup>

Le 7 septembre 1806 en fin de journée, on s'affaire autour des cortals du Plaçal. Soudain, comme une traînée de poudre la clameur s'étend dans tout le village : Ribot vient de tuer Barnoye !

Le maire Isidore Lavila, à qui on vient de reprocher une certaine désinvolture dans la gestion de l'assassinat des deux gardes forestiers de d'Aguilar il y a à peine un mois, se précipite après avoir pris soin de se faire accompagner par son adjoint Isidore Pineu.

Ils arrivent au Plaçal déjà noir de monde.

« Joseph Manaud dit " Barnoye " était étendu mort dans le plassal du château devant la porte commune à son habitation, à celle de Joseph Berjoan et à celle de François Ribot, tisserand. »

« Deux officiers de santé de cette commune le sieur Ruffiandis et le sieur Garriguet venaient d'y arriver et lui portaient du secours.

Nous étant informé quel était le sujet de cet accident et la voye publique nous ayant désigné François Ribot, natif de la commune de Montfort, nous nous sommes assurés en le faisant attacher et garder à vue dans son logement sur la porte d'entrée duquel le fait a été commis.

Revenu à Manaud, qui donnait des signes de vie, nous avons d'après l'avis des officiers de santé, fait appeler le desservant de la paroisse -Porteil François (1738-1826) - qui lui a administré le sacrement de l'extrême onction. Cela fait, les deux officiers de santé ont jugé à propos de le saigner et la saignée ayant opéré le plus heureux effet il reprit connaissance et nous l'avons fait porter chez un voisin pour lui faire donner les secours nécessaires.

Nous étant ensuite empressés à prendre de plus amples renseignements sur cet accident nous avons reconnu que l'état où était cet homme provenait d'une chute forcée d'un escalier qui conduit à la porte d'entrée commune au blessé et au prévenu. »

Il s'agit de l'entrée du numéro 7 au Plaçal qui conduit effectivement à plusieurs habitations ; celle que louait Manaud se trouvait en haut, au fond ou à droite.

Le différend venait du fait que Manaud, propriétaire du logement donné en location, voulait



s'y installer avec sa fille.

Selon l'enquête, les faits seraient les suivants : « Joseph Manaud dit " Barnoye ", avait des disputes avec la femme de François Ribot. Ce dernier étant arrivé il voulut monter au dit escalier et fut retenu un moment par sa femme et par Isidore Ruffiandis, 21 ans fils du médecin. S'étant débarrassé d'eux il monta, poussa avec violence le dit Joseph Manaud et le précipita du haut de l'escalier. »

François Ribot ne reconnut pas les faits : " Il était rentré chez lui lors de la chute de Manaud ".

Emprisonné le 15/10/1806, il fut remis en liberté après que son frère **Michel**, tisserand à

lin à Montfort, se soit porté caution.

Manaud a pu travailler 6 jours après l'accident. François Ribot fut condamné à un emprisonnement de 6 jours déjà accomplis, à 10 francs d'amende et aux dépens de 119.30 francs plus 8,5 francs pour Manaud. Ces sommes ne furent jamais versées, l'huissier qui s'est présenté chez les Ribot a trouvé un logement vide.

Qui est Joseph Manaud ?

En 1800, le nouveau maire Isidore Lavila<sup>5</sup> avait du mal à recruter un garde champêtre. Il choisit finalement Joseph Manaud, veuf et père de deux enfants en bas âge et un des plus indigents de la commune.

Ses fonctions cessent en 1803 à la suite d'une procédure à son encontre pour voies de fait. « Il a battu et maltraité hors cas de légitime défense, Marie Deixone (<1771-1846) épouse de Julien Prats (1747-1839). »

On ne trouve dans l'état civil aucune trace de Manaud après 1806. Remarié il a, probablement, quitté Mosset.

**...les deux officiers de santé ont jugé à propos de le saigner et la saignée ayant opéré le plus heureux effet il reprit connaissance...**

## Le donjon

Jacqueline Gironès, informée et vigilante, nous rappelle que le château de Mosset était un vrai château avec un authentique donjon. Les plus de 50 ans s'en souviennent. Il n'était pas au centre mais à la périphérie près de la porte dite de *La font de les senyores* à l'emplacement de l'actuel numéro 12. Pas très élevé, 3 ou 4 niveaux, il était orné d'un beau cadran solaire comme nous le montre le remarquable dessin de 1948 dont l'auteur en est Louis Gatel, mari d'Yvonne Payri. L'édifice a appartenu de 1923 à 1934 à Gaudérique Arrous, père de *Pierre Petit* et aussi grand-père de Claude et Yvonne Ville.

En mauvais état il fut démoli en juillet 1955. Domage ! Il constituerait aujourd'hui un magnifique décor pour *Sacrée Carmen*.

On peut se consoler en sachant que notre donjon, les artistes, il les connaissait ! Il en avait vu des plus célèbres ! Un an avant de disparaître, il a assisté à une grande période d'excitation. Il fut le témoin permanent du tournage des extérieurs du film *Le fils de Caroline chéri* de Jean Devaivre. A ses pieds. Jean-Claude Pascal paraissait fièrement, admiré par les nombreux figurants mossétans. Sur le générique on remarque Sophie Desmarets, Daniel Ceccaldi, Georges Descrières, Pascale Roberts, Magali Noël et couronnement Brigitte Bardot dans un de ses premiers rôles, avant la sortie en 1956 de *Et Dieu créa la femme*.

Et voilà comment à partir d'une épigraphe de 1563 on peut citer BB, le *Paradis des Saints* disait l'abbé René Gazel, curé de Mosset à l'époque, en désignant les lettres qui figuraient sur la plaque d'immatriculation de sa 2CV paroissiale.

**Jean Parès**

- 1 - Mosset - Vieille Cité de J.J. Ruffiandis.
- 2 - Plaça de dalt, la Plaça San Julia n'existait pas.
- 3 - On ne trouve aucune trace de ces décès sur les registres d'état civil qui sont depuis 1 an sous la responsabilité de la commune.
- 4 - ADPO 1Qp273
- 5 - Isidore Lavila (1758-1825), premier maire de Mosset en 1791 puis de 1800 à 1808. Comme commissaire du district de Prades il supervise la plupart des ventes de biens nationaux de l'Arrondissement. Il est l'ancêtre de Michel Arrous, Yvette Borreil, Gisèle Salies, Suzette Fabre et les enfants de son frère Jean, Jean et Suzette Sarda, Henri et Simone Bousquet, Jacqueline et Martine Monceu, Francis, Michel et Rosette Grau, Alice Bruzi, Luise Bruzi, Louise Arrous, Michèle et Marie Paule Ville, Jean, Yvonne, Raymonde, René et Jeanne Not, Denise Not, Jeannette Not, Dominique et Martine Not. Cette liste ne saurait être exhaustive.
- 6 - ADPO 1Q517
- 7 - ADPO 2Op2275
- 8 - En effet, un cortal au Castell est bien mentionné dans la déclaration de succession qui suit son décès.
- 9 - ADPO 3U2815

